

BioInnovation Africa II

Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Le projet BioInnovation Africa invite les entreprises et les organisations commerciales intéressées par un partenariat avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH à soumettre leur "manifestation d'intérêt" (EoI) afin de développer ou d'étendre des chaînes d'approvisionnement basées sur la biodiversité africaine et respectant les [principes BioTrade de la CNUCED](#).

À propos de la GIZ et du projet BioInnovation Africa

La GIZ est une organisation publique. Nous travaillons dans le monde entier dans le domaine de la coopération internationale pour le développement durable. Nous offrons l'expérience, le savoir-faire régional et technique de la GIZ sur le marché mondial et fournissons aux clients internationaux une expertise en termes de services économiques et axés sur les résultats.

Dans le cadre du projet [BioInnovation Africa](#) (BIA), commandé par le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ), la GIZ vise à encourager et à renforcer les partenariats commerciaux équitables entre l'Europe et l'Afrique, qui contribuent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité au Cameroun, à Madagascar, en Namibie et en Afrique du Sud.

Le projet entend y parvenir en encourageant et en soutenant le secteur privé à investir en Afrique et à établir des partenariats à long terme pour les entreprises basées sur la biodiversité.

Ses objectifs sont les suivants

- **Conformité réglementaire en matière d'APA** - mise en œuvre du protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA) de la convention sur la diversité biologique.
- **Durabilité écologique** - favoriser les programmes de R&D et d'approvisionnement qui respectent les personnes et soutiennent la conservation de la biodiversité.
- **L'innovation pour de nouveaux produits et de nouveaux emplois** - promouvoir le transfert de technologies, les partenariats commerciaux à long terme pour un approvisionnement fiable en ingrédients naturels et en produits de meilleure qualité.
- **Plaidoyer** - la présentation de partenariats commerciaux Nord-Sud réussis et durables comme "preuve de principe" contribuera à intégrer de plus en plus les principes de BioTrade et d'APA dans les portefeuilles de coopération.

Les domaines de soutien des projets sont définis comme suit :

Renforcer les
entreprises locales

Conformité à l'APA

Dialogues sectoriels

Agriculture durable et
collecte d'espèces
sauvages

Innovation et accès
au marché

Développement local

La mise en œuvre du projet est soutenue par [GeoMedia GmbH](#) et l'[Union for Ethical BioTrade \(UEBT\)](#). Cette dernière facilitera notamment l'engagement des entreprises et fournira des conseils sur ses normes d'approvisionnement.

Impacts attendus

Par le biais de cet appel à manifestation d'intérêt, la GIZ recherche des partenaires engagés (au moins l'un d'entre eux étant enregistré en Europe) avec des propositions concrètes et économiquement viables pour faire progresser les opportunités commerciales en Afrique, conformément aux objectifs du projet BioInnovation Africa et aux principes BioTrade de la CNUCED.

Dans le cadre des relations d'affaires entre les partenaires (africains et européens) du projet, le projet est particulièrement intéressé par les propositions qui cherchent à.. :

- développer de nouveaux ingrédients ou de nouvelles applications d'ingrédients issus de la biodiversité africaine dans des secteurs tels que l'alimentation, les cosmétiques et les produits pharmaceutiques, les arômes et les parfums ;
- renforcer et améliorer les chaînes d'approvisionnement existantes pour l'exportation vers l'Europe (*préparation à l'exportation*) ;
- donner aux fournisseurs locaux les moyens de répondre aux demandes et aux exigences du marché international ;
- introduire et mettre en œuvre une exigence reconnue pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité - orientée par les "Lignes directrices nationales sur l'utilisation du partage des avantages pour la conservation de la biodiversité" respectives (projet) ;
- renforcer les capacités, la représentation égale et l'engagement actif des femmes et d'autres groupes marginalisés en amont de la chaîne de valeur (les approches transformatives sont les bienvenues) ;
- l'amélioration des capacités de transformation dans les pays fournisseurs, par exemple par le biais d'un transfert de technologie ;
- faire progresser le respect des règles et réglementations en matière d'APA en Afrique ; et/ou
- rendre des impacts concrets dans une période de deux ans et des jalons clairement définis jusqu'en 05/2024 (en particulier pour le Cameroun et Madagascar).

Domaines et activités de coopération possibles

Un large éventail de services de soutien aux projets peut être envisagé et défini conjointement. Parmi les activités possibles, citons le renforcement de capacités des fournisseurs locaux, les consultations avec les communautés de fournisseurs locaux, l'élaboration de plans de gestion de la biodiversité, les conseils en matière de respect de l'APA, la facilitation des négociations sur l'APA ainsi que les tables rondes et les dialogues sectoriels.

Renforcer les entreprises locales sur des questions telles que la qualité et la traçabilité des produits	<ul style="list-style-type: none"> • Conception de procédures opérationnelles • Développement de systèmes de traçabilité • Bonnes pratiques des groupes d'agriculteurs (stockage, transformation, transport) • Développement de systèmes de contrôle locaux / de systèmes de contrôle interne
Approvisionnement durable et pratiques commerciales équitables	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations et vérifications de la chaîne d'approvisionnement pour un approvisionnement durable • Calcul des coûts pour les prix aux groupes d'agriculteurs locaux, aux agriculteurs, aux cueilleurs, y compris l'évaluation du salaire de subsistance. • Ateliers de consultation des communautés et formulation de projets locaux ou de mesures de conservation de la biodiversité locale

	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des communautés locales, formalisation des réseaux d'approvisionnement des agriculteurs et des cueilleurs • Amélioration des conditions de travail et des mesures de santé et de sécurité
Agriculture durable, collecte d'espèces sauvages et gestion des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations et plans de biodiversité dans les zones d'approvisionnement de la chaîne d'approvisionnement • Évaluation des ressources pour des taux de régénération durables dans les collections sauvages • Mise en œuvre de mesures de conservation de la biodiversité (par exemple, reboisement, plantations d'enrichissement, pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité, etc.
Soutenir la conformité à l'APA	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer le statut de conformité de l'APA et les options de conformité • Guider les entreprises dans les processus de mise en conformité avec l'APA • Faciliter les négociations entre les entreprises, les fournisseurs et les autorités nationales compétentes • Procéder à l'examen juridique des contrats d'APA
Dialogue sectoriel	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions et tables rondes sectorielles • Définition de bonnes pratiques communément admises • Orientations spécifiques aux cultures pour les normes BioTrade • Formation des entreprises et soutien technique au niveau sectoriel • Identification / élaboration de schémas de cofinancement (par exemple, PPP)

Candidats éligibles

BIA invite les entreprises et les organisations commerciales qui s'engagent à.. :

- l'approvisionnement durable en ressources issues de la biodiversité et en ingrédients naturels provenant du Cameroun, de Madagascar, de Namibie et d'Afrique du Sud ;
- promouvoir les principes et pratiques BioTrade de la CNUCED dans les chaînes d'approvisionnement ;
- des partenariats avec des fournisseurs de ressources qui contribuent au développement local ;
- soutenir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ;
- le respect des règles et réglementations applicables en matière d'accès et de partage des avantages (APA) ;
- un dialogue transparent et ouvert avec les partenaires du projet ; et
- contribuer activement aux activités du projet, par exemple par le biais de co-investissements ou de transferts de technologie et de connaissances.

Les conditions suivantes s'appliquent. Le demandeur doit

- être enregistré dans un pays européen ou dans l'un des pays africains suivants : Cameroun, Madagascar, Namibie ou Afrique du Sud et avoir des liens commerciaux avérés avec des entreprises européennes ;
- être légalement constitué ;
- disposer d'un état financier annuel vérifié ;
- avoir un chiffre d'affaires annuel d'au moins 800 000 euros et un minimum de cinq employés (ATTENTION : ce critère ne s'applique qu'aux entreprises européennes) ;
- disposer d'une solvabilité économique et de liquidités suffisantes pour apporter les contributions propres nécessaires (monétaires et en nature) ; et
- disposer ou pouvoir mobiliser les ressources en personnel et les qualifications spécialisées nécessaires pour gérer le projet tel qu'il est proposé.

Critères de sélection

Les propositions seront évaluées sur la base d'exigences essentielles, de critères spécifiques au projet et de considérations spécifiques au pays, qui figurent à l'annexe 2.

Modalités de coopération

La GIZ, par l'intermédiaire de BioInnovation Africa, cherche à collaborer avec des partenariats commerciaux européens et africains pour l'approvisionnement des chaînes de valeur dans (au moins) l'un des quatre pays partenaires africains. Tous les partenaires du projet sont censés travailler conjointement dans le cadre du projet et contribuer activement aux activités mutuellement identifiées.

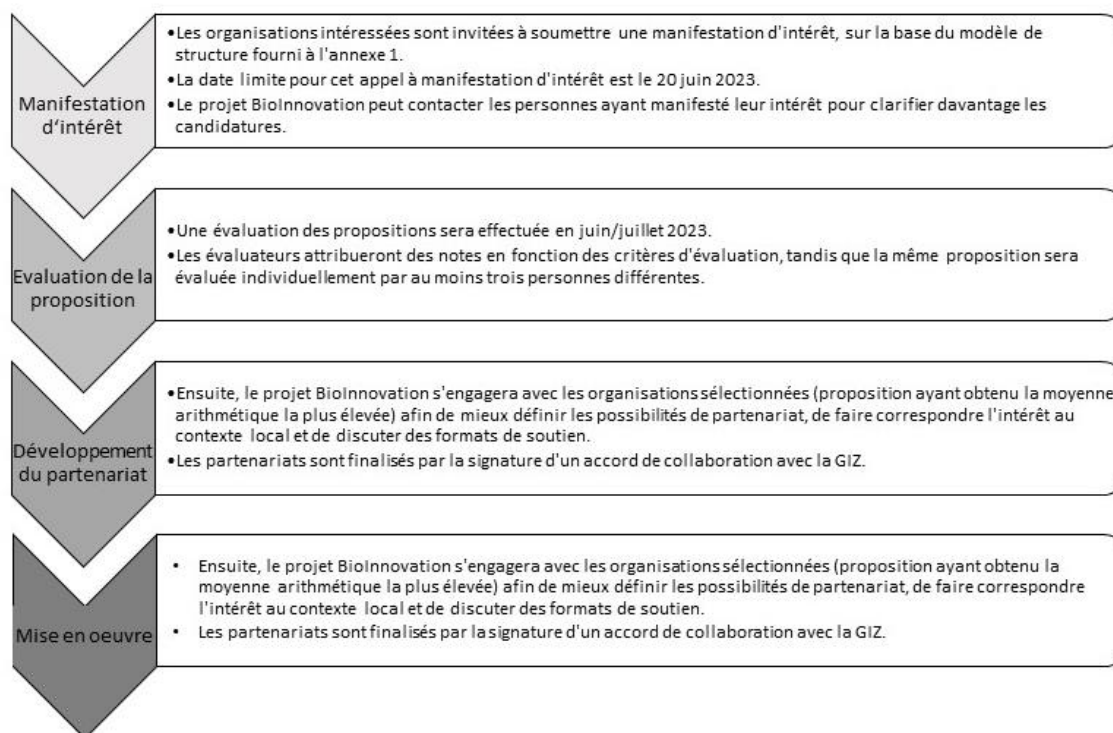
Les bénéficiaires des activités conjointes peuvent inclure, sans s'y limiter, les agriculteurs, les populations autochtones et les communautés locales, les PME locales et les institutions publiques de recherche.

Les modalités de collaboration sont adaptées et déterminées par la demande, en fonction du contexte local. Elles peuvent inclure un soutien technique et financier aux acteurs locaux à différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement afin d'améliorer la qualité des produits et de renforcer le secteur local du biocommerce.

Postulez maintenant !

- Le format des manifestations d'intérêt, les critères de sélection et d'autres informations générales peuvent être téléchargés à partir du lien suivant : <http://www.abs-biotrade.info/call23fr>.
- Nous invitons les entreprises éligibles et intéressées à soumettre leur manifestation d'intérêt par courriel à bioinnovation@giz.de jusqu'au **20 juin 2023 avant la fermeture des bureaux**.
- Plus d'informations : Contactez-nous par courrier électronique (bioinnovation@giz.de).
- La GIZ garantit que les informations fournies dans la manifestation d'intérêt ne seront pas rendues publiques.

Processus de demande et de mise en œuvre



Clause de non-responsabilité

La soumission d'une proposition ne donne pas droit à un financement. Tout financement éventuel par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH/BioInnovation Africa dans le cadre de cet appel à propositions sera accordé après et conformément à un examen juridique et commercial approprié, en particulier en ce qui concerne l'objectif d'intérêt public de chaque projet et la non-violation de la législation de l'UE en matière d'aides d'État. La conformité juridique peut également nécessiter des ajustements en ce qui concerne le concept de la proposition de projet soumise ainsi que l'inclusion de dispositions correspondantes dans les contrats régissant l'utilisation du financement.